



# SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 2011 II

## Rapport annuel

31 décembre 2012

Le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers semestriels ou annuels complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers annuels. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers semestriels en composant le 1-800-268-8186, en consultant notre site Web à [www.cmpfunds.ca](http://www.cmpfunds.ca) ou celui de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ou encore, en nous écrivant à l'adresse suivante : Valeurs mobilières Dundee ltée, Dundee Place, 1, rue Adelaide Est, 21<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

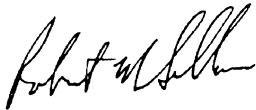
---

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Valeurs mobilières Dundee ltée, en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») de la société en commandite, et ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société CMP 2011 II, en sa qualité de commandité (le « commandité ») de la société en commandite. Le conseil d'administration du commandité est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers.

Le gestionnaire maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note annexe 2.

Le conseil d'administration du commandité a délégué la surveillance du processus de présentation de l'information financière au comité d'audit du conseil de Dundee Corporation. Il incombe au comité d'audit d'examiner les états financiers et de recommander leur approbation au conseil d'administration du commandité, ainsi que de rencontrer les membres de la direction et les auditeurs internes et indépendants pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des problèmes liés à la présentation de l'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre d'auditeur indépendant de la société en commandite nommé par les commanditaires. L'auditeur de la société en commandite a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer aux commanditaires son opinion sur les états financiers. Son rapport est reproduit ci-joint.



ROBERT M. SELLARS  
Vice-président directeur, chef de l'exploitation et chef des finances  
Valeurs mobilières Dundee ltée

Le 11 mars 2013

---

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Objectif et stratégies de placement

La Société en commandite de ressources CMP 2011 II (la « société en commandite ») cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditatives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

La stratégie de placement de la société en commandite consiste à investir initialement surtout dans des actions accréditatives de sociétés de ressources qui exercent des activités d'exploration, de mise en valeur ou de production dans les secteurs minier ou pétrolier et gazier, ou certaines activités de production d'énergie qui peuvent occasionner des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. La société en commandite entend investir de telle sorte que les commanditaires ayant un revenu adéquat puissent se prévaloir des déductions aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada à l'égard des frais d'exploration engagés au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et puissent avoir droit à certains crédits d'impôt à l'investissement déductibles de l'impôt exigible. Aux fins fiscales, toute vente d'actions accréditatives devrait habituellement donner lieu à un gain en capital égal au produit net, puisque le coût des actions accréditatives est réputé nul.

### Risque

Les risques associés à la société en commandite sont décrits dans le prospectus et sont intégrés aux présentes par renvoi.

### Résultats<sup>1)</sup>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (la « période »), les parts de la société en commandite ont dégagé un rendement total de moins 25,1 %, compte non tenu des déductions et crédits d'impôt dont ont bénéficié les commanditaires par l'achat d'actions accréditatives. Les rendements de la société en commandite sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à ceux de son indice de référence.

Pour la même période, le rendement de l'indice composé S&P/TSX (l'« indice général »), indice de référence général de la société en commandite, s'est inscrit à 7,2 %. Le S&P/TSX est un indice sectoriel couvrant l'ensemble de l'économie, qui comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto. Bien que la comparaison avec cet indice permette de se faire une idée de la performance de la société en commandite par rapport à l'ensemble du marché, il est à noter que le mandat de la société en commandite restreint ses placements à une plus petite catégorie d'entités que celle de l'indice.

Le rendement de la société en commandite est inférieur à celui de l'indice général pour la période en raison principalement de son exposition aux sociétés de taille moyenne et aux jeunes sociétés du secteur des ressources, qui ont été plus durement frappées que les sociétés plus liquides et diversifiées de l'indice général.

Au cours des deux premiers trimestres de 2012, le prix de l'once d'or a fluctué passant d'un pic de 1 788,40 USD le 28 février à un creux de 1 536,60 USD le 16 mai. Il a aussi fluctué aux troisième et quatrième trimestres et atteint, le 4 octobre, son niveau le plus haut en 52 semaines à 1 794,10 USD, en réaction à d'autres appels de liquidités aux États-Unis et en Europe qui ont été bénéfiques au cours de l'or. Contrairement à la plupart des autres produits de base, l'or est resté solide. Au quatrième trimestre, les perspectives de ralentissement de la croissance mondiale, et de récession dans certaines régions, ont affaibli davantage les cours des produits de base. Les mesures d'assouplissement monétaire sont nombreuses aux États-Unis, au Japon, en Europe et au Royaume-Uni, mais des doutes existent quant à leur efficacité et leur durée.

Les cours du gaz naturel ont poursuivi leur hausse, passant d'un creux de 1,91 USD/mmBtu au deuxième trimestre à un pic de 3,9 USD/mmBtu au quatrième trimestre, en raison de l'augmentation de la consommation américaine. De leur côté, les cours du pétrole brut ont affiché au début de la période une progression régulière qui les a portés jusqu'à un sommet d'environ 109,77 USD le baril au milieu du premier trimestre, mais qui se sont repliés à un creux de 77,69 USD le baril à la fin du deuxième trimestre. Cette chute intervenue au deuxième trimestre a été causée par les incidences entourant la production qu'avait entraînées la possibilité d'un effondrement majeur dans la zone euro lié au risque de défaut de pays surendettés comme le Portugal, l'Italie, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne, soulevant ainsi des inquiétudes légitimes sur l'avenir de la zone euro. L'initiative du président de la Banque centrale européenne visant à permettre à celle-ci d'agir à titre de prêteur en dernier ressort a réussi à enrayer cette crise. Les cours du pétrole sont restés stables au quatrième trimestre; ils ont cependant opéré une légère reprise en raison des tensions géopolitiques et du déclenchement de conflit au Moyen-Orient.

Quelles que soient les fluctuations des prix des produits de base au cours de la période, d'importants capitaux ont été retirés du secteur des ressources, engendrant des pressions sur la vente et des résultats négatifs. L'augmentation des coûts décaissés et des dépenses en immobilisations dans ce secteur ont entraîné des baisses des marges et, en raison d'un risque de hausse d'impôts, les investisseurs se sont tournés vers d'autres secteurs pour un meilleur rendement. Cette situation a provoqué une baisse de la demande des titres des grandes sociétés de ressources, qui a été amplifiée pour les sociétés à faible capitalisation encore au stade d'exploration. Les titres de TORC Oil & Gas Ltd., de Paramount Resources Ltd. et de Corporation Minière Osisko ont réduit le rendement de la société en commandite pour la période. Osisko a eu quelques difficultés sur le plan de l'exploitation dont un incendie aux installations de l'usine de traitement Canadian Malartic, ce qui l'a forcée à procéder à la fermeture de la mine et lui a fait manquer ses objectifs de production. Le cours actuel des actions de TORC reflète les paramètres de transaction exigés par les investisseurs du marché lors de la prise de contrôle inversée de Vero Energy, qui s'est conclue au quatrième trimestre de 2012.

La valeur liquidative de la société en commandite a fléchi de 25,1 %, passant approximativement de 31,1 M\$ au 31 décembre 2011 à 23,3 M\$ au 31 décembre 2012. Ce recul s'explique principalement par le résultat des placements, qui a été d'environ moins 6,8 M\$, ainsi que par les frais et charges d'approximativement 1,0 M\$. Les charges de la société en commandite ont diminué par rapport à l'exercice précédent,

1) Toute indication d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations, définie sous « Faits saillants de nature financière », laquelle peut différer de l'actif net selon les PCGR.

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

en raison principalement de la variation de l'actif net moyen et de l'activité du portefeuille.

### Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal de 9 % du produit brut obtenu à la date de son établissement. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 31 décembre 2012 ont été respectivement de 3 787 000 \$ et néant (3 787 000 \$ et 2 974 000 \$ au 31 décembre 2011). Au cours de la période close le 31 décembre 2012, le taux d'intérêt annuel moyen exigé sur le solde impayé était de 2,7 % (2,5 % au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2012, l'emprunt a été remboursé. (Au 31 décembre 2011, l'emprunt était une facilité de crédit d'acceptation bancaire de 90 jours d'une valeur nominale de 3 787 000 \$, soit 12,3 % de l'actif net).

Les intérêts versés sur le prélèvement ou le renouvellement de l'acceptation bancaire sont reportés et amortis jusqu'à l'échéance de l'acceptation bancaire. La partie non amortie des intérêts reportés est inscrite au poste « Intérêts, dividendes et autres éléments courus » de l'état de l'actif net. Pour la période close le 31 décembre 2012, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 92 000 \$ relativement à l'acceptation bancaire (68 000 \$ au 31 décembre 2011).

### Événements récents

#### **Nomination de l'agent d'évaluation**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Fonds a chargé SGGG Fund Services Inc. de lui fournir, sous la supervision de Valeurs mobilières Dundee ltée (le « gestionnaire »), certains services comptables, dont l'évaluation du Fonds, les rapprochements et l'établissement de rapports financiers.

#### **Changement de dénomination sociale du conseiller en valeurs**

Le conseiller en valeurs de la société en commandite a annoncé que le 4 juin 2012, son nom a changé pour Goodman Investment Counsel Inc. (anciennement, Ned Goodman Investment Counsel Ltd, le « conseiller en valeurs »).

#### **Passage aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards)**

Conformément aux propositions du Conseil des normes comptables du Canada, les PCGR du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public ont été remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Toutefois, en janvier 2011 et ensuite en décembre 2011, le Conseil des normes comptables a approuvé un report de la date d'application des IFRS pour les fonds de placement. En conséquence, les IFRS s'appliqueraient à la société en commandite pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le passage aux IFRS n'aura aucune incidence sur la société en commandite, car elle a transféré son actif à Portefeuilles gérés Dynamique ltée en janvier 2013 et devrait être dissoute en avril 2013.

### Opérations entre apparentés

Les ententes ci-dessous ont occasionné des frais payés par la société en commandite au gestionnaire ou aux sociétés affiliées à la société en commandite :

#### **Commissions et commissions de courtage**

Les commissions de courtage relatives aux opérations sur titres effectuées au cours de la période se sont élevées à environ 8 000 \$ (néant au 31 décembre 2012). Une tranche de 6 000 \$ de ces commissions a été versée au gestionnaire (néant au 31 décembre 2011).

#### **Premier appel public à l'épargne de la société en commandite**

La société en commandite a versé aux placeurs pour compte des honoraires de 7,00 % pour chaque part vendue dans le cadre de ses placements. Le gestionnaire, à titre de courtier en valeurs, a reçu environ 370 000 \$ de ces honoraires.

#### **Frais de gestion**

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal de la société en commandite. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite. La société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 583 000 \$ pour la période (485 000 \$ au 31 décembre 2011).

#### **Charges liées aux activités et frais de services administratifs**

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agence de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, qui se fait ensuite rembourser par la société en commandite, exception faite de certaines charges, comme les intérêts. En outre, la société en commandite a payé au gestionnaire environ 236 000 \$ (197 000 \$ au 31 décembre 2011) au titre des services administratifs rendus par celui-ci au cours de la période.

#### **Primes de rendement**

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent sur 1 120 \$ de la valeur liquidative par part à la date du versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de la prime de rendement. La date de la prime de rendement correspond à la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré à la Catégorie de ressources PGD de Portefeuilles gérés Dynamique ltée ou à celle du jour précédant immédiatement la dissolution de la société en commandite si celle-ci survient avant. La prime de rendement est calculée à la date de la prime de rendement et versée aussitôt que possible par la suite. Au 31 décembre 2012, aucune prime de rendement, taxe de vente comprise, n'était payable par la société en commandite (néant au 31 décembre 2011).

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

### **Souscription de titres**

La société en commandite a investi dans des placements de titres pour lesquels le gestionnaire, en tant que courtier en valeurs, a agi à titre de preneur ferme. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire a obtenu une dispense des autorités réglementaires en valeurs mobilières ou obtenu l'approbation du comité d'examen indépendant mis sur pied pour la société en commandite conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »).

### **Directives permanentes du comité d'examen indépendant**

Conformément au Règlement 81-107, le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges, y compris la rémunération des membres du CEI, les coûts liés aux conseillers juridiques et aux autres services-conseils, les honoraires juridiques et les autres frais engagés par les membres du CEI et les frais d'assurance sont imputables à la société en commandite. Au 31 décembre 2012, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations entre apparentés :

- i) paiement de commissions de courtage au gestionnaire pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire, sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;

- iii) exécution d'opérations de change avec le gestionnaire pour le compte de la société en commandite;
- iv) participation à une prise ferme associant le gestionnaire, à titre de courtier en valeurs pour le compte de l'émetteur.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations entre apparentés. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération entre apparentés : a) soit prise par le gestionnaire ou par le conseiller en valeurs, selon le cas, libre de toute influence d'une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire ou du conseiller en valeurs, selon le cas, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire ou par le conseiller en valeurs, selon le cas, en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations entre apparentés.

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Faits saillants de nature financière

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les totaux diffèrent, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

#### Actif net par part de la société en commandite<sup>1)</sup>

|                                                                                        | (début des activités le 3 juin 2011) |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|
|                                                                                        | 31 décembre<br>2012                  | 31 décembre<br>2011 |
| <b>Actif net au début de la période</b>                                                | <b>665,28 \$</b>                     | <b>1 000,00 \$</b>  |
| Frais d'émission                                                                       | 0,37                                 | (82,00)             |
| <b>Actif net au début de la période – après ajustement<sup>1)2)</sup></b>              | <b>665,65 \$</b>                     | <b>918,00 \$</b>    |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités</b>                     |                                      |                     |
| Revenu total                                                                           | 0,32 \$                              | 1,90 \$             |
| Total des charges                                                                      | (21,53)                              | (17,99)             |
| Gain (perte) réalisé pour la période                                                   | (34,46)                              | 29,99               |
| Gain (perte) non réalisé pour la période                                               | (106,95)                             | (274,25)            |
| <b>Augmentation (diminution) totale de l'actif net liée aux activités<sup>2)</sup></b> | <b>(162,62)\$</b>                    | <b>(260,35)\$</b>   |
| <b>Distributions aux porteurs de parts</b>                                             |                                      |                     |
| Revenu (à l'exclusion des dividendes)                                                  | – \$                                 | – \$                |
| Dividendes                                                                             | –                                    | –                   |
| Gain (perte) net réalisé sur les placements                                            | –                                    | –                   |
| Remboursement de capital                                                               | –                                    | –                   |
| <b>Total des distributions annuelles<sup>2)</sup></b>                                  | <b>– \$</b>                          | <b>– \$</b>         |
| <b>Actif net à la fin de la période<sup>1)2)</sup></b>                                 | <b>503,03 \$</b>                     | <b>665,28 \$</b>    |
| <b>Ratios et données supplémentaires</b>                                               |                                      |                     |
| Valeur liquidative totale (en milliers) <sup>6)</sup>                                  | 23 276 \$                            | 31 071 \$           |
| Nombre de parts en circulation                                                         | 46 173                               | 46 173              |
| Frais de gestion                                                                       | 2,00 %                               | 2,00 %              |
| Ratio des frais de gestion (« RFG ») <sup>3)</sup>                                     | 3,74 %                               | 13,60 %*            |
| RFG avant renoncations ou prises en charge <sup>3)</sup>                               | 3,74 %                               | 13,60 %*            |
| Ratio des frais d'opérations <sup>4)</sup>                                             | 0,03 %                               | s.o.                |
| Taux de rotation du portefeuille <sup>5)</sup>                                         | 6,55 %                               | 20,06 %             |
| <b>Valeur liquidative par part<sup>6)</sup></b>                                        | <b>504,11 \$</b>                     | <b>672,93 \$</b>    |

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

\* Données annualisées, sauf les frais d'émission inclus dans le RFG au 31 décembre 2011, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles.

- 1) Ces chiffres sont tirés des états financiers audités de la société en commandite. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation. Ces différences sont expliquées dans les notes annexes. Certains soldes nuls présentés dans les faits saillants de nature financière peuvent être des montants arrondis à zéro.
- 2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
- 3) Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de la société en commandite pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Le RFG annualisé au 31 décembre 2011 (exercice d'établissement) tient compte des frais d'émission comprenant les frais liés au placement de 554 000 \$ et les honoraires des placeurs pour compte d'environ 3,2 M\$, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles et ne sont pas annualisés. Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information :

| (en %)                                                           | 31 décembre<br>2012 | 31 décembre<br>2011 |
|------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| RFG, compte non tenu des frais d'émission                        | 3,81                | 3,78                |
| RFG, compte non tenu des frais d'émission et de la taxe de vente | 3,41                | 3,38                |

- 4) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des coûts de transactions du portefeuille de la société en commandite et la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.
- 5) Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, exception faite de toute opération de rééquilibrage du portefeuille faisant suite à une fusion ainsi que des placements à court terme arrivant à échéance dans moins d'un an, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.
- 6) Le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences du chapitre 3855 des PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur des instruments financiers inscrits à la cote d'une bourse reconnue doit être évaluée au dernier cours acheteur pour les titres en position acheteur et au dernier cours vendeur pour les titres en position vendeur, au lieu du cours de clôture ou du dernier cours vendeur du titre, comme dans le Règlement 81-106. Ces exigences créent un écart entre l'actif net calculé selon les PCGR du Canada (l'« actif net selon les PCGR ») et la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 (la « valeur liquidative aux fins des opérations »). Un rapprochement de l'actif net selon les PCGR et de la valeur liquidative aux fins des opérations est présenté ci-après.

### Rapprochement de l'actif net selon les PCGR et de la valeur liquidative aux fins des opérations

|                                                                     | Total<br>(en milliers de \$) | Par part<br>(en \$) |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|
| Valeur liquidative aux fins des opérations (« valeur liquidative ») | 23 276                       | 504,11              |
| Ajustement afin de tenir compte de l'application du chapitre 3855   | (50)                         | (1,08)              |
| Actif net selon les PCGR (« actif net »)                            | 23 226                       | 503,03              |

### Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois, selon un pourcentage de la valeur liquidative aux fins des opérations à la fin du mois. Les frais de gestion payés par la société en commandite ont été intégralement affectés aux services-conseils de gestion de portefeuille.

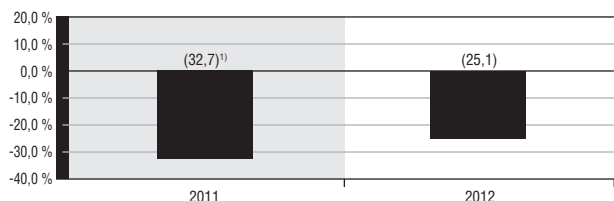
### Rendement passé

Les rendements passés de la société en commandite sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur de la société en commandite. En outre, ces renseignements ne tiennent pas compte des autres charges optionnelles qui réduisent le rendement.

#### Rendement annuel

Le graphique ci-dessous présente le rendement annuel de la société en commandite et la variation du rendement de la société en commandite d'une année à l'autre. Il indique, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, au dernier jour d'un exercice, d'un placement détenu au premier jour de chaque exercice.

(exercices clos les 31 décembre)



- 1) Depuis la date d'établissement jusqu'à la fin de l'exercice.

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

### ***Rendements annuels composés***

Le tableau ci-dessous compare, pour les périodes indiquées, le rendement total annuel composé de la société en commandite avec celui des indices de référence suivants :

Indice composé S&P/TSX – Cet indice sectoriel couvrant l'ensemble de l'économie comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.

Le tableau des rendements annuels composés compare le rendement de la société en commandite à celui d'un indice de référence. Les indices de référence sont habituellement des indices uniques ou composés de plusieurs indices. Un indice est généralement constitué d'un groupe de titres. Comme la société en commandite n'investit pas nécessairement dans les mêmes titres que l'indice ni selon la même proportion, elle ne produit pas de rendement équivalant à celui de l'indice. Il serait utile de comparer le rendement de la société en commandite à celui d'autres sociétés en commandite ayant un objectif et des stratégies de placement similaires.

Une analyse du rendement de la société en commandite par rapport à celui de l'indice général est présentée à la rubrique « Résultats » de ce rapport.

| <b>Rendement en pourcentage</b> | <b>Un an</b> | <b>Depuis l'établissement</b> |
|---------------------------------|--------------|-------------------------------|
| <b>Valeur liquidative</b>       | (25,1)       | (35,1)                        |
| Indice composé S&P/TSX          | 7,2          | (2,3)                         |

---



# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Aperçu des titres en portefeuille

31 décembre 2012

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour sont disponibles sur notre site Web à l'adresse [www.cmpfunds.ca](http://www.cmpfunds.ca) dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

| PAR PAYS/RÉGION <sup>1)</sup>           | Pourcentage de la valeur liquidative totale <sup>†</sup> |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Canada                                  | 97,4                                                     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2,9                                                      |
| Australie                               | 0,2                                                      |

| PAR SECTEUR <sup>1)2)</sup>             | Pourcentage de la valeur liquidative totale <sup>†</sup> |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Or et métaux précieux                   | 49,9                                                     |
| Énergie                                 | 37,5                                                     |
| Métaux et mines diversifiés             | 5,1                                                      |
| Énergie (autres) <sup>^</sup>           | 4,9                                                      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2,9                                                      |
| Autres                                  | 0,2                                                      |

| PAR CATÉGORIE D'ACTIFS                                | Pourcentage de la valeur liquidative totale <sup>†</sup> |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Actions                                               | 97,6                                                     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie               | 2,9                                                      |
| Trésorerie et autres éléments d'actif (de passif) net | (0,5)                                                    |

| 25 PRINCIPAUX TITRES                               | Pourcentage de la valeur liquidative totale <sup>†</sup> |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Paramount Resources Ltd., cat. A                   | 17,3                                                     |
| Corporation Minière Osisko.                        | 13,1                                                     |
| Queenston Mining Inc.                              | 12,4                                                     |
| Northern Gold Mining Inc.                          | 7,4                                                      |
| TORC Oil & Gas Ltd.                                | 6,7                                                      |
| Tourmaline Oil Corp.                               | 6,7                                                      |
| Tamaka Gold Corporation, à droit de vote restreint | 6,2                                                      |
| Gold Canyon Resources Inc.                         | 4,2                                                      |
| Fission Energy Corp.                               | 3,4                                                      |
| Mistango River Resources Inc.                      | 3,2                                                      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie            | 2,9                                                      |
| EastCoal Inc.                                      | 2,4                                                      |
| Border Petroleum Corp.                             | 2,3                                                      |
| Cantex Mine Development Corp.                      | 2,1                                                      |
| Stratco Resources Inc.                             | 1,5                                                      |
| Victory Gold Mines Inc.                            | 1,4                                                      |
| Homestake Resource Corp.                           | 0,8                                                      |
| Windsor Energy Inc., à droit de vote restreint     | 0,8                                                      |
| Traverse Energy Ltd.                               | 0,7                                                      |
| Alexander Energy Ltd.                              | 0,7                                                      |
| Atikwa Resources Inc.                              | 0,6                                                      |
| Cequence Energy Ltd.                               | 0,6                                                      |
| Tamaka Gold Corporation, à droit de vote restreint | 0,6                                                      |
| Ressources Murgor inc.                             | 0,5                                                      |
| Shoal Point Energy Ltd.                            | 0,4                                                      |

1) Compte non tenu des autres éléments d'actif net (de passif) et des dérivés.

2) Compte non tenu des obligations, des débetures et des actions privilégiées.

† Valeur liquidative aux fins des opérations; par conséquent, les pondérations présentées dans l'état des titres en portefeuille différeront de celles présentées ci-dessus.

<sup>^</sup> La composante « Énergie (autres) » du portefeuille est composée de sociétés dont l'objectif principal est l'exploration, la mise en valeur et la production de sources d'énergie alternatives (autres que le pétrole et le gaz naturel), notamment l'uranium, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique.

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

### Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet de la société en commandite (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à sa stratégie, à ses risques, à son rendement prévu et à sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent les énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « compter », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des réglementations gouvernementales, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous invitons le lecteur à bien tenir compte de ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous lui recommandons de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain Rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE

31 décembre 2012

|                                                                                               | Valeur nominale<br>(en milliers)/<br>nombre d'actions/<br>de parts | Coût moyen<br>(en milliers) | Juste valeur<br>(en milliers) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| <b>ACTIONS (97,6 %)</b>                                                                       |                                                                    |                             |                               |
| <b>Métaux et mines diversifiés (5,8 %)</b>                                                    |                                                                    |                             |                               |
| Cantex Mine Development Corp.                                                                 | 12 400 000                                                         | 806 \$                      | 496 \$                        |
| EastCoal Inc.                                                                                 | 2 579 000                                                          | 830                         | 554                           |
| EastCoal Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 30 mai 2015*                  | 2 579 000                                                          | 73                          | 178                           |
| Murgor Resources Inc.                                                                         | 3 226 000                                                          | 500                         | 113                           |
|                                                                                               |                                                                    | <b>2 209</b>                | <b>1 341</b>                  |
| <b>Énergie (37,0 %)</b>                                                                       |                                                                    |                             |                               |
| Alexander Energy Ltd.                                                                         | 874 500                                                            | 350                         | 131                           |
| Atikwa Resources Inc.                                                                         | 5 029 000                                                          | 347                         | 126                           |
| Border Petroleum Corp.                                                                        | 3 400 000                                                          | 850                         | 510                           |
| Cequence Energy Ltd.                                                                          | 104 000                                                            | 494                         | 147                           |
| Expand Energy Corp., à droit de vote restreint*                                               | 167 100                                                            | 175                         | –                             |
| Marquee Energy Ltd.                                                                           | 28 518                                                             | 54                          | 22                            |
| Paramount Resources Ltd., cat. A                                                              | 126 000                                                            | 5 103                       | 4 023                         |
| RedWater Energy Corp.                                                                         | 383 500                                                            | 176                         | 54                            |
| Redwater Energy Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 9 mars 2013*          | 191 750                                                            | –                           | –                             |
| Reef Resources Ltd.                                                                           | 2 000 000                                                          | 220                         | 60                            |
| Shoal Point Energy Ltd.                                                                       | 1 285 400                                                          | 231                         | 90                            |
| Shoal Point Energy Ltd., bons de souscription, à droit de vote restreint, 14 avr. 2013*       | 750 000                                                            | –                           | 2                             |
| TORC Oil & Gas Ltd.                                                                           | 674 710                                                            | 3 723                       | 1 559                         |
| Tourmaline Oil Corp.                                                                          | 50 000                                                             | 2 050                       | 1 557                         |
| Traverse Energy Ltd.                                                                          | 280 000                                                            | 224                         | 168                           |
| Windsor Energy Inc., à droit de vote restreint*                                               | 709 300                                                            | 248                         | 149                           |
|                                                                                               |                                                                    | <b>14 245</b>               | <b>8 598</b>                  |
| <b>Énergie (autres) (5,0 %)</b>                                                               |                                                                    |                             |                               |
| Fission Energy Corp.                                                                          | 1 450 000                                                          | 1 233                       | 783                           |
| Laramide Resources Ltd., bons de souscription, à droit de vote restreint, 6 janv. 2014*       | 312 500                                                            | –                           | 43                            |
| Ressources Strateco inc.                                                                      | 1 743 000                                                          | 1 220                       | 340                           |
|                                                                                               |                                                                    | <b>2 453</b>                | <b>1 166</b>                  |
| <b>Or et métaux précieux (49,6 %)</b>                                                         |                                                                    |                             |                               |
| Ateba Resources Inc.                                                                          | 3 764 000                                                          | 452                         | 19                            |
| Bear Lake Gold Ltd.                                                                           | 2 368 000                                                          | 355                         | 71                            |
| Bear Lake Gold Ltd., bons de souscription, à droit de vote restreint, 23 août 2013*           | 1 184 000                                                          | –                           | 4                             |
| Gold Canyon Resources Inc.                                                                    | 960 000                                                            | 2 688                       | 970                           |
| Homestake Resource Corp.                                                                      | 1 230 800                                                          | 1 599                       | 197                           |
| Homestake Resource Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 28 juin 2013*      | 615 400                                                            | 1                           | 1                             |
| Mistango River Resources Inc.                                                                 | 2 160 000                                                          | 540                         | 648                           |
| Mistango River Resources Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 13 oct. 2013* | 1 080 000                                                          | –                           | 136                           |
| Northern Gold Mining Inc.                                                                     | 5 239 000                                                          | 2 305                       | 1 703                         |
| Corporation Minière Osisko                                                                    | 381 000                                                            | 6 779                       | 3 025                         |
| Queenston Mining Inc.                                                                         | 589 700                                                            | 4 423                       | 2 854                         |
| Tamaka Gold Corporation, à droit de vote restreint*                                           | 1 333 200                                                          | 1 364                       | 1 599                         |
| Victory Gold Mines Inc.                                                                       | 2 427 000                                                          | 534                         | 291                           |
|                                                                                               |                                                                    | <b>21 040</b>               | <b>11 518</b>                 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite)

31 décembre 2012

|                                                                                 | Valeur nominale<br>(en milliers)/<br>nombre d'actions/<br>de parts | Coût moyen<br>(en milliers) | Juste valeur<br>(en milliers) |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| <b>ACTIONS (97,6 %) (suite)</b>                                                 |                                                                    |                             |                               |
| <b>Autres (0,2 %)</b>                                                           |                                                                    |                             |                               |
| Liberty Resources Ltd.                                                          | 892 873                                                            | 92 \$                       | 39 \$                         |
| Vertichem Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 24 août 2015* | 500 000                                                            | –                           | –                             |
|                                                                                 |                                                                    | <b>92</b>                   | <b>39</b>                     |
| <b>COÛT MOYEN ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (97,6 %)</b>                       |                                                                    | <b>40 039</b>               | <b>22 662</b>                 |
| <b>COÛTS DE TRANSACTIONS (0,0 %) (note 2)</b>                                   |                                                                    | –                           | –                             |
| <b>TOTAL – COÛT MOYEN ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (97,6 %)</b>               |                                                                    | <b>40 039</b>               | <b>22 662</b>                 |
| <b>EMPRUNT (0 %)</b>                                                            |                                                                    |                             |                               |
| Emprunt                                                                         |                                                                    | –                           | –                             |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (2,9 %)</b>                          |                                                                    |                             |                               |
| Dollars canadiens                                                               |                                                                    | 678                         | 678                           |
| Devises                                                                         |                                                                    | –                           | –                             |
|                                                                                 |                                                                    | <b>678</b>                  | <b>678</b>                    |
| <b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (DE PASSIF) NET (–0,5 %)</b>                         |                                                                    | <b>(114)</b>                | <b>(114)</b>                  |
| <b>ACTIF NET (100,0 %)</b>                                                      |                                                                    | <b>40 603 \$</b>            | <b>23 226 \$</b>              |

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

† S'il y a lieu, les distributions provenant de placements reçues sous forme de remboursement de capital sont portées en diminution du prix de base rajusté des titres en portefeuille.

\* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

### Composition du portefeuille

| Pourcentage de l'actif net (%)                 | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>ACTIONS</b>                                 | <b>97,6</b>      | <b>98,4</b>      |
| Métaux et mines diversifiés                    | 5,8              | 3,6              |
| Énergie                                        | 37,0             | 42,1             |
| Énergie (autres)                               | 5,0              | 5,8              |
| Or et métaux précieux                          | 49,6             | 46,9             |
| Autres                                         | 0,2              | –                |
| <b>EMPRUNT</b>                                 | –                | <b>(12,3)</b>    |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b> | <b>2,9</b>       | <b>14,6</b>      |

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS

31 décembre 2012

### Gestion des risques

La Société en commandite de ressources CMP 2011 II (la « société en commandite ») cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à bon nombre de risques financiers (voir la note annexe 7 pour une description générale de ces risques). L'état des titres en portefeuille regroupe les titres détenus par la société en commandite par catégorie d'actifs, par pays et par segment de marché. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale de la société en commandite et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille de placement conformément à l'objectif de placement de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement de la société en commandite et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

#### Risque de crédit

La société en commandite peut être exposée au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une contrepartie manque à une obligation lorsque celle-ci devient exigible. Le risque de crédit peut émaner d'instruments de créance (prêts bancaires, obligations et débetures), d'opérations sur titres (bons de souscription compris), ou de l'utilisation de services de garde, de prêts ou de comptes bancaires.

Aux 31 décembre 2012 et 2011, la société en commandite n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance.

Toutes les opérations de placement sont réglées à la livraison, ce qui réduit le risque de défaut des contreparties, car la livraison de titres vendus n'a lieu qu'une fois le paiement reçu par le dépositaire et, inversement, le paiement d'un achat n'est effectué qu'une fois les titres livrés au dépositaire. Lorsque la société en commandite négocie des titres cotés et non cotés par l'entremise d'un courtier, elle ne fait appel qu'à des courtiers reconnus inscrits auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières concernées.

La société en commandite ne fait des dépôts d'actifs qu'auprès de sociétés de bonne réputation et habilitées à agir à titre de dépositaire en vertu du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectifs*. De plus, il existe des réglementations gouvernementales visant à protéger les actifs des investisseurs en cas de faillite ou d'insolvabilité d'une société de fiducie telle que le dépositaire ou une banque. Dans un tel cas, les titres ou les autres actifs déposés auprès de cette société peuvent être exposés au risque de crédit ou l'accès à ces titres ou aux autres actifs peut être retardé ou restreint.

#### Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la société en commandite au risque de taux d'intérêt aux 31 décembre 2012 et 2011.

| Date d'échéance*     | Juste valeur (en milliers) |                  |
|----------------------|----------------------------|------------------|
|                      | 31 décembre 2012           | 31 décembre 2011 |
| 3 mois ou moins      | – \$                       | 3 787 \$         |
| Entre 3 mois et 1 an | –                          | –                |
| Entre 1 an et 5 ans  | –                          | –                |
| Plus de 5 ans        | –                          | –                |
| <b>Total</b>         | <b>– \$</b>                | <b>3 787 \$</b>  |

\* La date d'échéance ou la date de rajustement de l'intérêt, selon la première des occurrences. Trésorerie et découverts non compris.

Si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la société en commandite n'aurait ni diminué ni augmenté (38 000 \$ au 31 décembre 2011). Dans les faits, les résultats seront différents de cette analyse de sensibilité puisque les composantes du portefeuille de la société en commandite diffèrent de celles du marché, et l'écart pourrait être important.

#### Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est surtout attribuable aux actions et aux produits de base, le cas échéant. Au 31 décembre 2012, une tranche d'environ 98 % de l'actif net de la société en commandite (98 % au 31 décembre 2011) était exposée à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait respectivement diminué ou augmenté d'environ 1 133 000 \$ (1 512 000 \$ au 31 décembre 2011). Dans les faits, les résultats seront différents de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2012

### Risque de change

Aux 31 décembre 2012 et 2011, la société en commandite n'était pas exposée de manière significative au risque de change.

### Instruments financiers

#### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur pour les actifs et les passifs financiers de la société en commandite (les « instruments financiers ») aux 31 décembre 2012 et 2011. De plus amples renseignements concernant l'information à fournir sont présentés à la note annexe 8.

| (en milliers)                           | 31 décembre 2012 |               |                 |                  | 31 décembre 2011 |               |                 |                  |
|-----------------------------------------|------------------|---------------|-----------------|------------------|------------------|---------------|-----------------|------------------|
|                                         | Niveau 1         | Niveau 2      | Niveau 3        | Total            | Niveau 1         | Niveau 2      | Niveau 3        | Total            |
| Actions                                 | 20 549 \$        | – \$          | 1 749 \$        | 22 298 \$        | 24 940 \$        | 34 \$         | 4 909 \$        | 29 883 \$        |
| Bons de souscription                    | –                | 364           | –               | 364              | –                | 349           | –               | 349              |
| <b>Total des instruments financiers</b> | <b>20 549 \$</b> | <b>364 \$</b> | <b>1 749 \$</b> | <b>22 662 \$</b> | <b>24 940 \$</b> | <b>383 \$</b> | <b>4 909 \$</b> | <b>30 232 \$</b> |

#### Transferts entre les niveaux

Au 31 décembre 2012, des placements en actions d'une valeur d'environ 0,02 M\$ avaient été transférés du niveau 2 au niveau 1, reflétant la non prise en compte des baisses de la valeur marchande, conséquence de l'expiration des périodes d'incessibilité des titres.

#### Rapprochement au titre des instruments financiers du niveau 3

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des instruments financiers du niveau 3 de la société en commandite pour les périodes closes les 31 décembre 2012 et 2011.

| (en milliers)                                                | 31 décembre 2012 |             |                 | 31 décembre 2011 |             |                 |
|--------------------------------------------------------------|------------------|-------------|-----------------|------------------|-------------|-----------------|
|                                                              | Actions          | Autres      | Total           | Actions          | Autres      | Total           |
| Début de la période                                          | 4 909 \$         | – \$        | 4 909 \$        | – \$             | – \$        | – \$            |
| Achats                                                       | –                | –           | –               | 5 786            | –           | 5 786           |
| Ventes                                                       | (115)            | –           | (115)           | –                | –           | –               |
| Transferts vers le niveau 3                                  | –                | –           | –               | –                | –           | –               |
| Transferts à partir du niveau 3                              | (1 159)          | –           | (1 159)         | –                | –           | –               |
| Gains (pertes) nets réalisés                                 | (161)            | –           | (161)           | –                | –           | –               |
| Variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée* | (1 325)          | –           | (1 325)         | (877)            | –           | (877)           |
| <b>Fin de la période</b>                                     | <b>1 749 \$</b>  | <b>– \$</b> | <b>1 749 \$</b> | <b>4 909 \$</b>  | <b>– \$</b> | <b>4 909 \$</b> |

\* La variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée des instruments financiers de niveau 3 détenus au 31 décembre 2012 était de 172 000 \$ [(877 000)\$ au 31 décembre 2011].

Les gains (pertes) nets réalisés du tableau ci-dessus sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » de l'état des résultats. La variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée liée aux instruments financiers détenus par la société en commandite aux 31 décembre 2012 et 2011 est inscrite au poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » de l'état des résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des placements d'une valeur d'environ 1,56 M\$ (néant au 31 décembre 2011) ont été transférés du niveau 3 au niveau 1, puisqu'ils sont désormais évalués en fonction de prix cotés sur des marchés actifs.

Si les données non observables importantes utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite avaient diminué ou augmenté de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 87 500 \$ (245 000 \$ au 31 décembre 2011).

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## ÉTATS DE L'ACTIF NET

Périodes closes les (note 1)

| (en milliers de dollars canadiens,<br>sauf le nombre de parts et les montants par part) | 31 décembre<br>2012 | 31 décembre<br>2011 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Actif</b>                                                                            |                     |                     |
| Placements, à la juste valeur*                                                          | 22 662 \$           | 30 232 \$           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                                 | 678                 | 4 490               |
| Montant à recevoir pour les placements<br>vendus                                        | –                   | –                   |
| Intérêts, dividendes et autres éléments<br>courus (note 3)                              | –                   | 10                  |
|                                                                                         | 23 340              | 34 732              |
| <b>Passif</b>                                                                           |                     |                     |
| Emprunt (note 3)                                                                        | –                   | 3 787               |
| Montant à payer pour les placements<br>achetés                                          | –                   | –                   |
| Frais de gestion à payer (note 4)                                                       | 44                  | 59                  |
| Frais d'émission à payer                                                                | –                   | 24                  |
| Primes de rendement à payer                                                             | –                   | –                   |
| Charges à payer                                                                         | 70                  | 144                 |
|                                                                                         | 114                 | 4 014               |
| <b>Actif net représentant les capitaux propres<br/>(note 5)</b>                         | <b>23 226 \$</b>    | <b>30 718 \$</b>    |
| Capitaux propres                                                                        | 42 543              | 42 526              |
| Perte cumulée (note 5)                                                                  | (19 317)            | (11 808)            |
|                                                                                         | 23 226 \$           | 30 718 \$           |
| *Placements, au coût                                                                    | 40 039 \$           | 42 670 \$           |
| <b>Nombre de parts en circulation (note 5)</b>                                          | <b>46 173</b>       | <b>46 173</b>       |
| <b>Actif net par part (notes 2, 6)</b>                                                  | <b>503,03 \$</b>    | <b>665,28 \$</b>    |

## ÉTATS DES RÉSULTATS

| (en milliers de dollars canadiens,<br>sauf les montants par part)                                 | 31 décembre<br>2012 | 31 décembre<br>2011 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Revenu de placement</b>                                                                        |                     |                     |
| Intérêts                                                                                          | 15 \$               | 86 \$               |
| Dividendes                                                                                        | –                   | –                   |
| Retenue d'impôts étrangers                                                                        | –                   | –                   |
|                                                                                                   | 15                  | 86                  |
| <b>Charges (note 4)</b>                                                                           |                     |                     |
| Frais de gestion                                                                                  | 583                 | 485                 |
| Primes de rendement                                                                               | –                   | –                   |
| Frais d'information aux porteurs de parts                                                         | 52                  | 12                  |
| Frais d'administration liés aux porteurs<br>de parts                                              | 189                 | 211                 |
| Droits de garde et frais bancaires                                                                | 13                  | 8                   |
| Honoraires d'audit                                                                                | 41                  | 24                  |
| Frais juridiques                                                                                  | 17                  | 3                   |
| Droits de dépôt                                                                                   | –                   | 5                   |
| Charge d'intérêts (note 3)                                                                        | 92                  | 68                  |
| Coûts de transactions (note 2)                                                                    | 8                   | –                   |
|                                                                                                   | 995                 | 816                 |
| Charges absorbées par le gestionnaire                                                             | –                   | –                   |
|                                                                                                   | 995                 | 816                 |
| <b>Gain (perte) net de placement</b>                                                              | <b>(980)</b>        | <b>(730)</b>        |
| <b>Gain (perte) réalisé et non réalisé sur<br/>les placements</b>                                 |                     |                     |
| Gain (perte) net réalisé à la vente<br>de placements                                              | (1 591)             | 1 360               |
| Gain (perte) net de change réalisé et<br>variation du gain (de la perte) de<br>change non réalisé | –                   | –                   |
| Variation de la plus-value (moins-value)<br>non réalisée des placements                           | (4 938)             | (12 438)            |
| <b>Gain (perte) net sur les placements</b>                                                        | <b>(6 529)</b>      | <b>(11 078)</b>     |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net<br/>liée aux activités</b>                            | <b>(7 509)\$</b>    | <b>(11 808)\$</b>   |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net<br/>liée aux activités, par part (note 2)</b>         | <b>(162,62)\$</b>   | <b>(260,35)\$</b>   |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Périodes closes les (note 1)

| (en milliers de dollars canadiens)                                 | 31 décembre<br>2012 | 31 décembre<br>2011 |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Actif net au début de la période</b>                            | 30 718 \$           | – \$                |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités</b> | (7 509)             | (11 808)            |
| <b>Opérations des commanditaires</b>                               |                     |                     |
| Produit de l'émission                                              | –                   | 46 173              |
| Frais d'émission                                                   | 17                  | (3 647)             |
| Paiements liés aux rachats                                         | –                   | –                   |
|                                                                    | 17                  | 42 526              |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>                    | (7 492)             | 30 718              |
| <b>Actif net à la fin de la période</b>                            | <b>23 226 \$</b>    | <b>30 718 \$</b>    |

## ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Périodes closes les (note 1)

| (en milliers de dollars canadiens)                                                          | 31 décembre<br>2012 | 31 décembre<br>2011 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>                                 |                     |                     |
| Revenu (perte) net de placement                                                             | (980)\$             | (730)\$             |
| <b>Variation du fonds de roulement hors trésorerie</b>                                      |                     |                     |
| (Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres éléments courus                | 10                  | (10)                |
| Augmentation (diminution) des autres montants à payer                                       | (113)               | 227                 |
| (Augmentation) diminution du montant à recevoir pour placements vendus                      | –                   | –                   |
| Augmentation (diminution) du montant à payer pour placements achetés                        | –                   | –                   |
| (Achat de placements)                                                                       | (1 744)             | (45 071)            |
| Produit de la vente de placements                                                           | 2 785               | 3 761               |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net                           | (42)                | (41 823)            |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                                 |                     |                     |
| Produit de l'émission                                                                       | –                   | 46 173              |
| Frais d'émission                                                                            | 17                  | (3 647)             |
| Augmentation (diminution) de l'emprunt                                                      | (3 787)             | 3 787               |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net                           | (3 770)             | 46 313              |
| Flux de trésorerie de la période, montant net                                               | (3 812)             | 4 490               |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>                       | 4 490               | –                   |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>                       | <b>678 \$</b>       | <b>4 490 \$</b>     |
| <b>Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent :</b>               |                     |                     |
| Intérêts payés                                                                              | 92 \$               | 68 \$               |
| <b>La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des éléments suivants :</b> |                     |                     |
| Trésorerie                                                                                  | 678 \$              | 4 490 \$            |
| Placements à court terme                                                                    | –                   | –                   |
|                                                                                             | <b>678 \$</b>       | <b>4 490 \$</b>     |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## NOTES ANNEXES

---

Périodes indiquées à la note 1

### 1. La société en commandite

#### a) Organisation de la société en commandite

La Société en commandite de ressources CMP 2011 II (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditatives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital. Elle a commencé ses activités le 3 juin 2011.

La Société CMP 2011 II (le « commandité ») est le commandité de la société en commandite. Le commandité est responsable de la gestion de la Société en commandite conformément aux modalités du contrat de société en commandite. La société en commandite a fait appel à Valeurs mobilières Dundee Ltée (le « gestionnaire ») à titre de gestionnaire de fonds d'investissement pour des services de placement, de gestion, administratifs et autres. Le gestionnaire, filiale en propriété exclusive de Dundee Corporation, est un courtier en valeurs mobilières canadien de plein exercice.

#### b) Dates de présentation de l'information financière

L'état des titres en portefeuille est au 31 décembre 2012. Les états de l'actif net sont aux 31 décembre 2012 et 2011. Les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie portent sur la période close le 31 décembre 2012 et sur la période comprise entre le 3 juin 2011, date de début des activités, et le 31 décembre 2011. Dans le présent document, le terme « période » désigne la période indiquée précédemment.

Ces états financiers présentent la situation financière et les résultats des activités de la société en commandite. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs, passifs, produits ou charges des commanditaires.

#### c) Déontologie

Tous les administrateurs, dirigeants et salariés du gestionnaire sont assujettis à son manuel de conformité (le « Manuel »). Le Manuel régit toutes les activités du gestionnaire liées aux fonds d'investissement et décrit les procédures et les mesures de protection visant à veiller aux intérêts de tous les investisseurs de la société en commandite. Le Manuel a été lu et approuvé par le conseil d'administration du gestionnaire et le CEI. En outre, le gestionnaire a adopté sa propre politique sur les opérations à laquelle des salariés qui travaillent dans les fonds d'investissement doivent se soumettre.

#### d) Changement de dénomination sociale du conseiller en valeurs

Le conseiller en valeurs de la société en commandite a annoncé qu'à compter du 4 juin 2012, son nom changerait pour Goodman Investment Counsel Inc. (anciennement, Ned Goodman Investment Counsel Ltd, le « conseiller en valeurs »).

### 2. Résumé des principales méthodes comptables et mode de présentation

Les états financiers de la société en commandite sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les principales méthodes comptables de la société en commandite sont les suivantes :

#### a) Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers selon les PCGR du Canada, le gestionnaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, de même que sur les produits et les charges pour la période. Ces estimations sont faites en fonction de l'information disponible à la date de publication des états financiers. Les résultats réels peuvent différer considérablement des estimations.

Un des points clés d'estimation pour lesquels le gestionnaire est tenu d'exercer des jugements complexes ou subjectifs est la détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses critiques fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers. Tout changement à ces hypothèses lié à une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers.

#### b) Évaluation des placements

Conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements de la société en commandite sont réputés être détenus à des fins de transaction et doivent être comptabilisés à la juste valeur. L'incidence de ce chapitre porte principalement sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers cotés sur un marché actif, qui doit être fondée sur le cours acheteur plutôt que sur le cours de clôture.

Le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains

---

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## NOTES ANNEXES (suite)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 2. Résumé des principales méthodes comptables et mode de présentation (suite)

aspects, est différent des exigences du chapitre 3855 des PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur des instruments financiers inscrits à la cote d'une bourse reconnue doit être évaluée au dernier cours acheteur au lieu du cours de clôture ou du dernier cours vendeur du titre, comme dans le Règlement 81-106. Ces exigences créent un écart entre l'actif net calculé selon les PCGR du Canada (l'« actif net selon les PCGR ») et la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 (la « valeur liquidative aux fins des opérations »). La note annexe 6 présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part.

La juste valeur des placements de la société en commandite à la date de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Toutes les positions acheteur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours acheteur de clôture. Les titres négociés hors cote sont évalués au cours acheteur de clôture établi par un courtier reconnu.

Les placements dans des titres non cotés ou non liquides sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent, entre autres, l'utilisation de la valeur actuelle d'instruments semblables comme référence, l'utilisation d'informations sur des transactions récemment conclues aux conditions du marché, d'analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres modèles d'évaluation.

La juste valeur de certains titres peut être estimée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne s'appuient pas sur des données observables sur le marché. Si, de l'avis du gestionnaire, le cours du marché d'un titre est inexact, non fiable ou non disponible, la juste valeur est déterminée par le gestionnaire.

- ii) Les obligations et les débetures sont évaluées au dernier cours acheteur de clôture obtenu d'un courtier reconnu.
- iii) Les placements à court terme sont évalués au cours du marché ou au coût après amortissement majoré des intérêts courus, lesquels avoisinent la juste valeur.
- iv) Les bons de souscription non cotés sont évalués selon un modèle d'évaluation tenant compte de facteurs tels que la valeur marchande du titre sous-jacent, le prix d'exercice, la volatilité et les modalités du bon de souscription.
- v) La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à midi chaque jour ouvré de la Bourse de Toronto (la « date d'évaluation »).

#### c) Autres actifs et passifs

Les intérêts courus et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir des courtiers et les autres éléments d'actif sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement. De la même manière, les charges à payer, les montants payables aux courtiers et les autres passifs sont considérés comme d'autres passifs financiers et sont constatés au coût après amortissement. Ces encours étant de court terme, le coût après amortissement de ces actifs et de ces passifs avoisine leur juste valeur.

#### d) Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des coûts de transactions.

#### e) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement et comprennent les honoraires et commissions versés à des placeurs pour compte, des conseillers, des courtiers et des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert. Conformément aux recommandations du chapitre 3855, les coûts de transactions sont passés en charges et inclus dans l'état des résultats au poste « Coûts de transactions ».

#### f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts en espèces, d'instruments de créance à court terme dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours et de découverts bancaires, s'il y a lieu.

#### g) Constatation des revenus

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, et les dividendes ainsi que les distributions de fiducies de placement sont inscrits à la date ex-dividende.

Les distributions provenant de fiducies de placement sont comptabilisées à titre de revenu, de gain en capital ou de remboursement de capital, selon la meilleure information dont dispose le gestionnaire. En raison de la nature de ces placements, le classement réel peut être différent. Lorsqu'elles sont traitées comme un remboursement de capital aux fins de l'impôt sur le revenu, les distributions sont portées en diminution du coût moyen des parts des fiducies de placement sous-jacentes dans l'état des titres en portefeuille.

---

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## NOTES ANNEXES (suite)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 2. Résumé des principales méthodes comptables et mode de présentation (suite)

Aux fins de l'impôt sur le revenu, le prix de base rajusté des actions accréditives est réduit du montant des frais ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite. À la vente de ces actions, le gain en capital qui en découle est distribué aux commanditaires au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

#### h) Conversion de devises

La monnaie de présentation de la société en commandite est le dollar canadien, qui est aussi sa monnaie fonctionnelle. Toute monnaie autre que le dollar canadien constitue une devise pour la société en commandite.

La juste valeur des placements et des autres actifs et autres passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change réalisés et non réalisés sur les placements sont compris respectivement aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » de l'état des résultats. Les gains (ou les pertes) de change réalisés et non réalisés sur les actifs et les passifs monétaires autres que les placements libellés en devises sont compris au poste « Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net » de l'état des résultats.

#### i) Évaluation des parts de la société en commandite pour le calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations

La valeur liquidative par part de la société en commandite est calculée à la fin de chaque jour d'évaluation en divisant la valeur liquidative de la société en commandite par le nombre de ses parts en circulation.

#### j) Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » figure dans l'état des résultats et correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen de parts en circulation pour la période.

#### k) Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La quasi-totalité, soit 99,99 %, des revenus ou des pertes de la société en commandite pour l'exercice est attribuée aux commanditaires à la fin de l'exercice au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts.

Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte de la société en commandite.

#### l) Montants différents de zéro, mais arrondis à zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers peuvent être des montants arrondis à zéro.

### 3. Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal correspondant à 9 % du produit brut obtenu à la date de son établissement. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 31 décembre 2012 ont été respectivement de 3 787 000 \$ et néant (3 787 000 \$ et 2 974 000 \$ au 31 décembre 2011). Au cours de la période close le 31 décembre 2012, le taux d'intérêt annuel moyen exigé sur le solde impayé était de 2,7 % (2,5 % au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2012, l'emprunt a été remboursé. (Au 31 décembre 2011, l'emprunt était une facilité de crédit d'acceptation bancaire de 90 jours d'une valeur nominale de 3 787 000 \$, soit 12,3 % de l'actif net).

Les intérêts versés sur le prélèvement ou le renouvellement de l'acceptation bancaire sont reportés et amortis jusqu'à l'échéance de l'acceptation bancaire. La partie non amortie des intérêts reportés est inscrite au poste « Intérêts, dividendes et autres éléments courus » de l'état de l'actif net. Pour la période close le 31 décembre 2012, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 92 000 \$ (68 000 \$ au 31 décembre 2011) relativement à l'acceptation bancaire.

### 4. Charges et opérations entre apparentés

#### a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal de la société en commandite. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

---

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## NOTES ANNEXES (suite)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 4. Charges et opérations entre apparentés (suite)

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2 % de la valeur liquidative de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés mensuellement, selon un pourcentage de la valeur liquidative à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 583 000 \$ pour la période (485 000 \$ au 31 décembre 2011).

#### b) Primes de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent sur 1 120 \$ de la valeur liquidative par part à la date du versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de la prime de rendement. La date de la prime de rendement correspond à la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré à la Catégorie de ressources PGD de Portefeuilles gérés Dynamique Itée ou à celle du jour précédant immédiatement la dissolution de la société en commandite si celle-ci survient avant. La prime de rendement est calculée à la date de la prime de rendement et versée aussitôt que possible par la suite. Au 31 décembre 2012, aucune prime de rendement, taxe de vente comprise, n'était payable par la société en commandite (néant au 31 décembre 2011).

#### c) Charges liées aux activités et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agence de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, qui se fait ensuite rembourser par la société en commandite, exception faite de certaines charges, comme les intérêts.

En outre, la société en commandite a payé au gestionnaire environ 236 000 \$ (197 000 \$ au 31 décembre 2011) au titre des services administratifs rendus par celui-ci au cours de la période.

#### d) Commissions de courtage

Les commissions de courtage relatives aux opérations sur titres effectuées au cours de la période se sont élevées à environ 8 000 \$ (néant au 31 décembre 2011). Une tranche de 6 000 \$ de ces commissions a été versée au gestionnaire (néant au 31 décembre 2011). En outre, aucun rabais de courtage sur titres gérés (néant au 31 décembre 2011) n'est pris en compte dans le total des commissions. Les rabais de courtage sur titres gérés correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite.

Les commissions de courtage versées lors d'opérations sur titres font partie des charges d'exploitation. Ces commissions ne font pas partie du coût d'achat et ne sont pas déduites du produit de la vente de titres.

#### e) Placements privés

En plus des commissions versées sur les opérations sur titres, la société en commandite investit dans des actions accréditives par l'entremise de courtiers inscrits, notamment le gestionnaire. Les commissions ou les commissions d'intermédiaire sur les actions accréditives sont versées directement par l'émetteur des actions au courtier. Dans certaines circonstances, le gestionnaire et les autres placeurs pour compte peuvent être habilités à recevoir des honoraires et, dans certains cas, avoir le droit d'acheter des actions dans le cadre de la vente d'actions accréditives à la société en commandite.

#### f) Premier appel public à l'épargne de la société en commandite

La société en commandite a versé aux placeurs pour compte des honoraires de 7,00 % pour chaque part vendue dans le cadre de ses placements. Le gestionnaire a reçu environ 370 000 \$ de ces honoraires.

#### g) Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges, y compris la rémunération des membres du CEI, les coûts liés aux conseillers juridiques et aux autres services-conseils, les honoraires juridiques et les autres frais engagés par les membres du CEI et les frais d'assurance sont imputables à la société en commandite. Au 31 décembre 2012, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations entre apparentés :

- i) paiement de commissions de courtage au gestionnaire pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
-

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## NOTES ANNEXES (suite)

Périodes indiquées à la note 1

### 4. Charges et opérations entre apparentés (suite)

- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire, sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec le gestionnaire pour le compte de la société en commandite;
- iv) participation à une prise ferme associant le gestionnaire, à titre de courtier en valeurs pour le compte de l'émetteur.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations entre apparentés. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération entre apparentés : a) soit prise par le gestionnaire ou par le conseiller en valeurs, selon le cas, libre de toute influence d'une entité liée et sans tenir compte ni du gestionnaire lui-même ni d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire ou du conseiller en valeurs, selon le cas, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire ou par le conseiller en valeurs, selon le cas, en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations entre apparentés.

### 5. Capitaux propres

Le capital de la société en commandite correspond aux capitaux propres représentant l'actif net et est composé des parts émises et des bénéfices non répartis. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts de la société en commandite ont été émises au prix de 1 000 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de cinq parts pour 5 000 \$. La société en commandite a transféré, le 11 janvier 2013, son actif à Portefeuilles gérés Dynamique ltée en échange d'actions rachetables de la Catégorie de ressources PGD. Conformément aux modalités de la convention de cession et de la convention de la société en commandite, au moment de la réalisation de l'opération de roulement du fonds commun de placement et de la dissolution de la société en commandite, le 25 février 2013, les commanditaires ont reçu, avec imposition reportée, leur quote-part des actions de la Catégorie de ressources PGD.

Toutes les parts de la société en commandite sont de même catégorie et comportent des droits et privilèges égaux, y compris une participation équivalente dans toute distribution effectuée par la société en commandite et le droit à un vote à chaque assemblée des commanditaires. Le 3 juin 2011, 36 267 parts de société en commandite ont été émises dans le cadre du premier appel public à l'épargne et le 21 juin 2011, 9 905 parts de société en commandite ont été émises dans le cadre du second placement à la clôture finale. En outre, une part de la société en commandite a été émise au commandité à la date d'établissement de la société en commandite.

Les tableaux suivants présentent le nombre de parts de la société en commandite en circulation et les variations des bénéfices non répartis :

| Parts de la société en commandite en circulation | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|--------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Début de la période                              | 46 173           | –                |
| Souscriptions                                    | –                | 46 173           |
| Réinvestissements                                | –                | –                |
| Rachats                                          | –                | –                |
| Fin de la période                                | 46 173           | 46 173           |

| Bénéfice (perte) cumulé (en milliers)                       | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|-------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Perte cumulée au début de la période                        | (11 808)\$       | – \$             |
| Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités | (7 509)          | (11 808)         |
| Perte cumulée à la fin de la période                        | (19 317)\$       | (11 808)\$       |

### 6. Rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part. La principale raison de l'écart entre l'actif net selon les PCGR par part et la valeur liquidative aux fins des opérations par part est décrite à la note 2 ci-dessus.

|                                                      | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Valeur liquidative aux fins des opérations, par part | 504,11 \$        | 672,93 \$        |
| Actif net selon les PCGR, par part                   | 503,03 \$        | 665,28 \$        |

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## NOTES ANNEXES (suite)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 7. Gestion des risques

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le niveau de risque est fonction de l'objectif de placement de la société en commandite et du type de placements qu'elle effectue.

Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement le portefeuille de la société en commandite en fonction des événements qui se produisent sur le marché et de l'objectif de placement de la société en commandite. Les informations propres à la société en commandite à fournir aux termes des chapitres 3862 et 3863 sont présentées dans l'analyse de la gestion des risques financiers et des instruments financiers figurant dans l'état des titres en portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité décrite dans l'analyse de la gestion des risques financiers et des instruments financiers, et l'écart peut être important.

Le gestionnaire maintient, en matière de gestion du risque, une méthode qui consiste, entre autres choses, à contrôler la conformité aux directives de placement afin de s'assurer que la société en commandite est gérée conformément à son objectif et à ses stratégies de placement et aux règlements sur les valeurs mobilières. En outre, les positions exposées aux risques décrits ci-dessous sont surveillées et revues régulièrement.

#### ***Risque de crédit***

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie manque à une obligation lorsque celle-ci devient exigible. La juste valeur d'un instrument financier est déterminée en tenant compte de la notation de l'émetteur et représente par conséquent le risque de crédit maximal de la société en commandite. L'exposition au risque de crédit est surtout attribuable aux titres de créance (comme les prêts bancaires, les obligations et les débetures). Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison par l'intermédiaire des courtiers. Comme tel, le risque de crédit lié aux opérations de placement de la société en commandite est faible puisque la livraison des titres vendus a lieu une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations. En outre, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's.

#### ***Risque de liquidité***

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Pour conserver suffisamment de liquidités, la société en commandite investit ses actifs dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. La société en commandite détient également des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'état des titres en portefeuille, comme des titres faisant l'objet de restrictions. En outre, la société en commandite cherche à conserver des positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie suffisantes pour maintenir ses liquidités.

#### ***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt de la société en commandite varie en raison de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. L'exposition au risque de taux d'intérêt est surtout attribuable aux titres de créance (comme les obligations et les débetures). Les autres actifs et les autres passifs sont par nature de courte durée et ne portent pas intérêt. L'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie investis aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés à court terme est faible.

#### ***Autre risque de prix***

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est surtout attribuable aux actions et aux produits de base. Le niveau de risque maximum découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

#### ***Risque de change***

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Par conséquent, la valeur des instruments financiers libellés en devises de la société en commandite variera en raison de la fluctuation des taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Les obligations émises en monnaies étrangères sont inscrites dans le portefeuille de placements. Les actions étrangères sont également exposées au risque de change puisque leur valeur est convertie en dollars canadiens pour le calcul de leur juste valeur.

---

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## NOTES ANNEXES (suite)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 8. Instruments financiers

#### *Hierarchie des évaluations à la juste valeur*

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », exige que soit présentée l'information concernant les méthodes d'évaluation et les hypothèses utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers. La société en commandite utilise les données indiquées ci-après dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur pour calculer et présenter la juste valeur des instruments financiers :

Niveau 1 – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs identiques. Les instruments financiers classés au niveau 1 comprennent des actions cotées activement négociées et d'autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Niveau 2 – Les données utilisées comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs similaires, ainsi que les données observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l'instrument financier. Les instruments financiers classés au niveau 2 sont négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais ils sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables. Ces instruments comprennent des obligations de sociétés de la catégorie investissement et certaines actions cotées. Comme les placements du niveau 2 comprennent des positions qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs ou dont la vente peut être assujettie à des restrictions, les évaluations peuvent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte de l'illiquidité d'après les informations disponibles sur le marché.

Niveau 3 – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments du niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur.

#### *Transferts entre les niveaux*

Les évaluations à la juste valeur sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié de façon active et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé au niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré vers le niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas l'instrument est transféré au niveau 3.

#### *Rapprochement au titre des instruments financiers du niveau 3*

Le chapitre 3862 exige également un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des instruments financiers du niveau 3.

Les informations relatives à la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, aux transferts entre les niveaux et au rapprochement des instruments financiers du niveau 3 sont présentées dans l'analyse de la gestion des risques financiers et des instruments financiers figurant dans l'état des titres en portefeuille.

### 9. Passage aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards)

Conformément aux propositions du Conseil des normes comptables du Canada, les PCGR du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public ont été remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Toutefois, en janvier 2011 et ensuite en décembre 2011, le Conseil des normes comptables a approuvé un report de la date d'application des IFRS pour les fonds de placement. En conséquence, les IFRS s'appliqueraient à la société en commandite pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le passage aux IFRS n'aura aucune incidence sur la société en commandite, car elle a transféré son actif à Portefeuilles gérés Dynamique Itée en janvier 2013 et devrait être dissoute en avril 2013.

### 10. Événements postérieurs

#### *Transfert d'actifs à Portefeuilles gérés Dynamique Itée.*

Le 11 janvier 2013, la société en commandite a transféré la totalité de son actif de 22 626 855 \$ à Portefeuilles gérés Dynamique Itée en contrepartie de 1 385 003 actions de la Catégorie de ressources PGD, qui ont été distribuées aux porteurs de parts avant la dissolution de la société en commandite.

---

# Société en commandite de ressources CMP 2011 II

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux commanditaires de

**Société en commandite de ressources CMP 2011 II** (la « société en commandite »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société en commandite, qui comprennent l'état des titres en portefeuille au 31 décembre 2012, les états de l'actif net aux 31 décembre 2012 et 2011, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et la période du 3 juin 2011 (début des activités) au 31 décembre 2011, et des notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société en commandite aux 31 décembre 2012 et 2011, ainsi que des résultats de ses opérations, de ses flux de trésorerie et de l'évolution de son actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et la période du 3 juin 2011 (début des activités) au 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 11 mars 2013

---





**Agent des transferts  
et agent des registres**

**Société de fiducie Computershare du Canada**

100, avenue University  
Tour nord, 9<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Tél. : 1-800-564-6253

**Gestionnaire pour CMP**

**Valeurs mobilières Dundee Itée**

Dundee Place  
1, rue Adelaide E., 21<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5C 2V9

**Service à la clientèle**

Tél. : 1-800-268-8186  
[www.cmpfunds.ca](http://www.cmpfunds.ca)